

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



EKINSPO



Yvelines
Le Département

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	7-10
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	10-11
COMMISSION DU DISTRICT DE L'ARBITRAGE	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	13-15
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	15-16
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	17
FLASH ACTU SCOLAIRE & TECHNIQUE	18-19

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

AF Foot en marchant :

✓ Le 13/03 & 29/03/26 (clôture le 27/02) :

AF Pratique féminine :

✓ Le 14/03/26 (clôture le 28/02)

Certification CFI U6 à Seniors :

✓ Du 19 au 26/03/26 (clôture le 12/03)

CFI Seniors :

✓ les 09/04 & 21/05/26 (clôture le 26/03)

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

COMMUNIQUÉ DU DISTRICT DES YVELINES

A l'issue d'une procédure disciplinaire d'instruction menée conformément à nos règlements, le District a prononcé l'exclusion d'une équipe engagée en catégorie U17, à la suite de faits graves de violences;

Par ailleurs, en raison de propos tenus par un encadrant, notamment à caractère homophobe, le dossier a été transmis à la Préfecture afin qu'une enquête administrative soit engagée;

Le District rappelle que la protection de ses licenciés et la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination constituent un pilier majeur de son action.

Les clubs sont invités à veiller avec la plus grande vigilance au respect strict de ces valeurs

Le Président, Brice PARINET
et les membres du Comité de Direction

AGENDA 2025 / 2026 FEVRIER / MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
23	24	25	26	27	28	1er
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

03/03/26

► CFI U16-U9

06 & 07/03/26

► Formation PSC - Services Civiques (session complète)




Sensibilisations à l'arbitrage

ouvert à tous les licenciés

et / ou

Formation arbitre certifié

licencié à partir de 18 ans

pour + d'informations
et/ou vous inscrire



Déploiement du dispositif "Référénts V.S.S. des clubs"

OBJECTIFS :

Protéger les licencié(e)s,
Accompagner les dirigeants et
Sécuriser juridiquement le
fonctionnement des clubs.

MOYENS :

Désigner un référent V.S.S. (chaque club doit
identifier un interlocuteur privilégié sur ces sujets),
S'inscrire sur une session de sensibilisation
organisée par le DYF.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

Liste des clubs inscrits à une des sessions de sensibilisation (au 10.02.26) :

SAMEDI 21 MARS 2026

ACHERES FC	MARLY LE ROI US
AUTEUILLOIS AS	MAURECOURT FC
BOUGIVAL FOOTBALL	MONTESSON US
ECQUEVILLY EFC	MESNIL ST DENIS ASL
EPONE USBs	MONTIGNY LE BX AS
FONTENAY LE FLEURY FC	NEAUPHLE-PONT. AFR
HARDRICOURT US	PORT-MARLY CS
JOUY EN JOSAS US	ST ARNOULT 78 FC
LE CHESNAY 78 FC	TREMBLAY S/MAULDRE FC
LE PECQ US	VELIZY ASC
LOUVECIENNES AS	VERNEUIL US
MAGNY 78 FC	VERSAILLES 78 FC
MANTOIS 78 FC	

DIMANCHE 26 AVRIL 2026

ANDRESY FUTSAL AS

ATFC TOUSSUS FUTSAL

BONNIERES FRENEUSE FC

CLAIREFONTAINE YVELINES FC

FOURQUEUX AS

INTERFOOT 78

MAUREPAS AS

RAMBOUILLET YVELINES FC

TESSANCOURT FC



[Lien vers le Formulaire d'inscription
des sessions de sensibilisation](#)



LA PHASE DÉPARTEMENTALE DE L'E-COUPÉ DE FRANCE 2026 EST OFFICIELLEMENT LANCÉE !

Avec plus de **44 joueurs inscrits**, cette édition démarre sous les meilleures conditions. Nous remercions l'ensemble des participants pour leur engagement.

Les rencontres, des phases de groupes jusqu'aux 1/8^e de finale, se dérouleront en ligne.

À partir des quarts de finale, la compétition se poursuivra en présentiel au District, pour des phases finales qui s'annoncent intenses.

Les deux finalistes auront l'opportunité de représenter le District lors de la finale régionale.

Bonne chance à toutes et à tous !



🎧 Webinaires FFF – Seconde partie de saison 🎧

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la structuration des clubs, la **FFF - Fédération Française de Football** propose une **série de webinaires thématiques** à destination des dirigeants et bénévoles 🏆

🎯 Objectifs :

- ✓ Faciliter les démarches des clubs
- ✓ Partager des informations clés
- ✓ Présenter les dispositifs fédéraux utiles à leur développement

👉 Au programme :

📅 **Jeudi 19 février | 18h-19h**

📁 *Financer l'emploi dans son club*

➡ Aides à l'emploi, leviers de financement, bonnes pratiques

🔗 Inscription : <https://qlic.it/1746068>

📅 **Jeudi 19 mars | 18h-19h**

📁 *Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026*

➡ Priorités fédérales et modalités de dépôt des dossiers

📅 **Jeudi 26 mars | 18h-19h**

📁 *Le BMF et le BEF en apprentissage*

➡ Formations, conditions d'accès et bénéfices pour les clubs

🔗 Inscription : <https://qlic.it/1746081>

📅 **Jeudi 23 avril | 18h-19h**

📁 *Club Lieu de Vie*

➡ Bilan et lancement de la saison 2026/2027

📅 **Mardi 28 avril | 18h-19h**

📁 *Païement des cotisations en ligne*

➡ Un outil pour simplifier la gestion administrative et financière

📅 **Jeudi 4 juin 2026 | 18h-19h**

📁 *Nouveautés Licences 2026-2027*

➡ Évolutions réglementaires à anticiper

📅 **Jeudi 11 juin 2026 | 18h-19h**

📁 *Le Corner / FAFA Petits Équipements*

➡ Aides à l'équipement et opportunités pour les clubs

👉 Ces webinaires sont des **temps forts pour renforcer la structuration des clubs**, anticiper les évolutions et accompagner les projets associatifs.

📌 **Dirigeants, bénévoles : mobilisez-vous !**



District des Yvelines de Football X les Restos du Cœur



OPÉRATION CŒUR DE FOOT 78



REJOIGNEZ
L'AVENTURE !

- ✓ Produits d'hygiène
- ✓ Produits d'entretien
- ✓ Denrées alimentaires
- ✓ Conserve

Préparez-vous à vivre une aventure solidaire unique : ensemble, faisons battre le cœur du football au profit des Restos du Cœur.

Date
**Jusqu'au 28 Février
2026**

Pour plus d'informations tél : 01 80 92 80 23 ou 01 80 92 80 20

Cliquez ici pour rejoindre l'opération

Que donner et que faire ?

Cœur de Foot 78



PRODUITS D'HYGIENE

- Couches
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérums physio
- Biberon, tétine
- Tout produit d'hygiène
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème d'irritation pour les fesses
- Produit d'entretien

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Conserve (viande, légume, poisson)
- Conserve de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner

IDÉE D'ACTION

- Organiser une collecte dans votre club, en parler aux éducateurs et licenciés de votre club.
- Distribuer des boîtes de collecte dans les écoles, les entreprises locales, les supermarchés etc...
- Collaborer avec un supermarché et en parler aux consommateurs.
- Partager la campagne sur les réseaux sociaux, par e-mail et auprès de votre réseau personnel pour encourager les dons.



Liste des clubs engagés dans le dispositif Cœur de Foot 78 (au 10.02.26) :

ABLIS FC SUD 78
AUTEUILLOIS AS
BAILLY NOISY SFC
BOIS D'ARCY AS
ESSARTS LE ROI AGS
FEUCHEROLLES USA
GUYANCOURT ES
INF CLAIREFONTAINE (pôle espoirs)
LE CHESNAY 78 FC
MAGNY 78 FC
MAISONS LAFFITTE FC
MAURECOURT FC

MEZIERES AJS LM
MONFORT FC
MONTESSON US
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
PLAISIROIS FO
ROSNY CS FOOTBALL
TESSANCOURT FC
TRIEL AC
VALLEE 78
VERNOUILLET FC
VINSKY FC
VOISINS FC



Le mercredi 18 février 2026, au Campus PSG à Poissy, la sélection U14 du DYF s'est confrontée à celle du Paris Saint Germain (Championnat Régional 1) dans le but de préparer les Interdistricts du jeudi 05 mars à Morfondé (77).

Malgré de mauvaises conditions météorologiques, les deux équipes ont pratiqué un jeu de qualité plein de bonnes intentions.

Cette première opposition a montré, en toute logique, un manque d'automatismes, mais aussi quelques phases de jeu de très bonne facture

Tout ceci reste très encourageant dans la perspective des prochains Interdistricts pour lesquels 16 joueurs ont été retenus sur les 23 participants du jour

Encadrement - Chef de délégation : Ali SAHALI – Éducateurs : Julien JORAND et Romain GUGGINO



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission restreinte du 23/02/2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

SENIORS

D2-B du 15/02/2026

53436886 TRAPPES ES 2 / HOUILLES SO 1

D5-C du 15/02/2026

54725552 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2 / VELIZY ASC 2

U17

D1-A du 15/02/2026

53434039 POISSY FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

U15

D3-C du 14/02/2026

53441962 NEAUPHLE PONT 2 / VESINET SCI 1

U14

D2-B du 14/02/2026

55376433 PLAISIROIS F.O. 23 / VOISINS F.C. 21

D3-B du 14/02/2026

55377426 VERSAILLES JUSSIEU 22 / VESINET SCI 21

D4-B du 14/02/2026

55378899 AUBERGENVILLE F.C 22 / VERNOUILLET FC 21

D4-D du 14/02/2026

55379194 SARTROUVILLE ES 24 / VILLENES ORGEVAL 23

D4-D du 14/02/2026

55379197 ANDRESY F.C. 21 / POISSY FC 23

D4-D du 14/02/2026

55379198 MESNIL LE ROI A.S. 21 / HOUILLES S.O. 21

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U14

D4-E du 07/02/2026

55379290 MAISONS-LAFFITTE F.C 22 / CELLOIS CS 22

Amende 51.50 € et match perdu par pénalité
au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U14

D4-F du 24/01/2026

55379349 FONTENAY FLEURY FC 21 / BOUGIVAL FOOT 21

LUNDI SOIR

POULE A du 19/01/2026

54940009 ACHERES F.C. 1 / CROISSY U.S. 1

Rapport transmis de la Commission de Discipline :

Compte tenu des éléments présents dans le rapport du club de VIROFLAU USM, la Commission annule la sanction ci-dessous parue le journal du 20/01/2026

Amende 51.50 € et match perdu par pénalité
au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

SENIORS

D5-C du 14/12/2025

54725509 VIROFLAY USM 2 / VELIZY ASC 2

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U17

D2-U du 22/02/2026

54927088 CROISSY US 1

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-E du 22/02/2026

54722992 RAMBOUILLET YVELINES 2

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D5-B du 08/03/2026

54719276 CARRIERES SUR SEINE US 3 / TRIEL AC 3

Demande de CARRIERES SUR SEINE US de jouer la rencontre le 01/03, le terrain prévu pour cette rencontre étant fermé.

La Commission donne son accord.

CDM

CY du 08/03/2026

55494463 VILLIERS LE MAHIEU AS 5 / BEYNES FC 5

Après l'inversion de la rencontre suite à l'impossibilité de BEYNES FC d'accueillir la rencontre à la date prévue, demande de BEYNES FC de recevoir la rencontre sur leur terrain synthétique le 05/03/26 à 20h30
La Commission est en attente de l'accord de VILLIERS LE MAHIEU avant Vendredi 27/02 à 12H.

U17

D2-U du 01/03/2026

54927006 MONTFORT FC 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Demande de MONTFORT FC de jouer la rencontre le 29/03, le terrain prévu pour cette rencontre étant fermé.
Accord de MESNIL ST DENIS.

La Commission donne son accord.

D2-U du 01/03/2026

54927007 NEAUPHLE PONT 2 / CROISSY US 1

Demande de CROISSY US de jouer la rencontre le 29/03 ou le 17/05, leur effectif présent pendant les vacances n'étant pas suffisant.
Réponse de CROISSY accord pour le 17/05.

Le 17/05 étant une date trop lointaine et pour préserver des dates de report, la Commission dit match à jouer le 03/05.

LUNDI SOIR

POULE A du 02/03/2026

54939994 OVILLOISE 1 / ETANG ST NOM ES 1

Demande d'OVILLOISE de jouer la rencontre le 06/04, période hors vacances scolaires

La Commission est en attente de l'accord de ETANG ST NOM avant Vendredi 27/02 à 12H.

COURRIERS

537683 HARDRICOURT US

Courrier du club demandant l'inversion de la rencontre U14D4A n° 55433684 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / HARDRICOURT US 21, cette rencontre ayant déjà été reportée 2 fois.

La commission dit match à jouer le 07/03/2026 à HARDRICOURT en application de l'article 20 alinéa 3 du règlement sportif.

Mairie du VESINET

Courrier de la mairie indiquant la fermeture du terrain des Merlettes le samedi 11 avril 2026.

La Commission prend note.

Aucun match programmé à cette date pour les clubs utilisateurs.

541170 ELANCOURT OSC

Courrier du club demandant la correction du type de forfait sur la rencontre U16 D2-B du 15/02/2026 53440853 TRAPPES ES 22 / ELANCOURT O.S.C. 21, le forfait ayant été déclaré hors délai mais tout de même déclaré.

La Commission prend note et rappelle que les forfaits déclarés après le vendredi 18h00 sont considérés comme non avisés.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/03/2026

U14

D4-A
55433684 HARDRICOURT US 21 / GUERVILLE ARNOUVILLE 21

D4-H
55379610 ESSARTS LE ROI AGS 21 / MESNIL ST DENIS ASL 22

A JOUER LE 08/03/2026

SENIORS

D4-A
53437719 ECQUEVILLY E.F.C. 2 / VILLENNES ORGEVAL 2

VETERANS

D3-A
53448688 GUERVILLE ARNOUVILLE 32 / ECQUEVILLY E.F.C. 31

D5-C
53435790 BEYNES F.C. 33 / VERSAILLES ESTRELA 31
53435764 AUTEUILLOIS A.S. 31 / VERSAILLES 78 FC 31

D5-E
54723033 PERRAY FOOT. ES 32 / MAGNY 78 F.C. 32
54922873 GAZERAN 31 / GUYANCOURT E.S. 32

U16

D2-A
53440617 BREVAL LONGNES F.C. 21 / PORCHEVILLE FC 21

D2-B
53440810 BEYNES F.C. 21 / VESINET SCI 21

D3-A
53440954 GARGENVILLE STADE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21
53440955 VILLENNES ORGEVAL 22 / MUREAUX O.F.C. 22

A JOUER LE 05/04/2026

SENIORS

D4-A
53437678 GUERVILLE-ARNOUV. 1 / OLYMPIQUE MANTES FC 1
53437721 PORCHEVILLE FC 1 / HARDRICOURT US 3

D5-A
54728395 FONTENAY ST PERE AS 1 / ISSOU AS 1

D5-D
54725989 GAMBAIS AS 1 / ABLIS SUD 78 1

VETERANS

D2-B
53448555 BEYNES F.C. 31 / YVELINES U.S. 31
53448507 ABLIS SUD 78 31 / VILLEPREUX F.C. 31

D3-A
53448664 GARGENVILLE STADE 31 / CONFLANS PORTUGAIS 31

D3-B
53448782 POIGNY LA FORET US 31 / VOISINS F.C. 32

U18

D3-A
53439720 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / GARGENVILLE STADE 21

U16

D2-A
53440612 ROSNY CS FOOT 21 / CARRIERES GRESILLONS 21

D2-B
53440847 BEYNES F.C. 21 / RAMBOUILLET YVELINES 22

A JOUER LE 18/04/2026

U15

D1-A
53434407 MANTOIS 78 FC 1 / PLAISIROIS F.O. 2

D3-C
53442093 MONTFORT FC 1 / NEAUPHLE-PONT. 1

U14

D4-A
55378819 GARGENVILLE STADE 22 / ISSOU AS 21
55433681 FONTENAY ST PERE AS 21 / VINSKY FCM 21

A JOUER LE 19/04/2026

VETERANS

DI-A
54940030 CROISSY U.S. 1 / ETANG ST NOM ES 1

D5-A
54711845 JUZIERS F.C. 31 / GUITRANCOURT-MEUL 32 31

D5-B
54719309 CARRIERES S/SEINE US 33 / ANDRESY F.C. 32

D5-C
53435802 BEYNES F.C. 33 / VELIZY ASC 33

D5-E
54723034 POIGNY LA FORET US 32 / MONTIGNY LE BX AS 32

U16

D2-B
53440850 VESINET SCI 21 / BEYNES F.C. 21

A JOUER LE 17/05/2026

VETERANS

D1-A
53435470 BUC FOOT AO 31 / CROISSY U.S. 31

D2-B
53448495 YVELINES U.S. 31 / BEYNES F.C. 31

D4-A
54703289 ENT. SER/MEZIERES 32 31 / MAURECOURT F.C. 31

D4-C
54705464 VOISINS F.C. 33 / VALLEE 78 F.C. 32
54705466 MONTFORT FC 31 / FONTENAY FLEURY FC 31

D5-C
53435773 VILLIERS MAHIEU AS 31 / BEYNES F.C. 33

A PROGRAMMER

VETERANS

D4-A
54703294 VILLENNES ORGEVAL 32 / ANCIENS DU MANTOIS 31

FUTSAL SENIORS

D1-A
54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1
54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE A
55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B
55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C
55014061 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014116 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026

53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026

53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 27/03/2026.

D5-A DU 23/11/2025

54728340 - INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour 1 match ferme pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026

54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

Pris note du courrier de BONNIERES.

La Commission est en attente de l'accord de la Municipalité de LIMAY propriétaire du terrain au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 / HARDRICOURT US 3

Le match n'ayant pu se jouer en raison de terrain impraticable, la commission dit match à jouer le 05/04/2026.

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 20/03/2026.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D1-A DU 22/03/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 06/03/2026.

D1-A DU 05/04/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 20/03/2026.

D1-A DU 19/04/2026

53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 03/04/2026.

D1-A DI 10/05/2026

53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 21/03/2026

53441839 CARRIERES GRESILLONS 1 / ANDRESY FC 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D3-A DU 09/05/2026

53441866 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U14

D1-A DU 08/11/2025

53434607 - POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une

suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A
La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).
Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 25/01/2026

54725533 ST CYR AFC 1 / VILLEPREUX F.C. 1

Pris note du rapport de ST CYR.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

VETERANS

D2-B DU 25/01/2026

53448535 ABLIS SUD 78 31 / YVELINES U.S. 31

Pris note du rapport d'ABLIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U17

D2U-A DU 01/02/2026

54927030 ST CYR AFC 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

Pris note du rapport de ST CYR.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D3-A DU 14/02/2026
55377269 ACHERES F.C. 21 / CHANTELOUP LES V. US 21
Pris note du rapport de CHANTELOUP.

DEMANDE DE RAPPORTS

U15

D2-A DU 07/02/2026
53434547 VERNEUIL S/SEINE US 1 / PECQ US LE 1
RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D4-F DU 14/02/2026
55379360 FONTENAY FLEURY FC 21 / HOUILLES A.C. 23
RAPPEL : Pris note du rapport de HOUILLES AC.
La Commission demande à FONTENAY un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-E DU 14/02/2026
55379295 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 / VERSAILLES 78 FC 26
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A DU 19/01/2026
54940009 ACHERES F.C. 1 / CROISSY U.S. 1
RAPPEL : La Commission demande à ACHERES un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 19/02/2026

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), MM. CORNUAULT Jean-Claude, DUPONT Jean-François (CD), GUICHETEAU Didier, MOLLER Didier.

Excusés:
MM. DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D4B du 15/02/2026
54729761 PECQ US 1 / BOUGAINVILLEES AFDOM 1
Demande d'évocation du PECQ US 1 portant sur la participation du joueur SERVAL Vincent, licence 2546210344 de BOUGAINVILLEES AFDOM 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à BOUGAINVILLEES AFDOM pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 26/02/2026 à 12h00.

VETERANS

D5C du 15/02/2026
53435801 VESINET FC 31 / CELLOIS CS 32
Réserves du VESINET FC 31 au titre de l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : joueurs ayant pu participer à une dernière rencontre de l'équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,
Aucun joueur de CROISSY CS 32 n'a participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure le 08/02/2026 en D2B contre MAUREPAS AS 31.

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées.

Débit : 43.50€ au VESINET FC
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U18

D2A du 15/02/2026
53433950 CARRIERES S/SEINE US 21 / MAISONS LAFFITTES FC 21
Réserves de MAISONS LAFFITTES FC : l'arbitres-assistant de CARRIERES S/SEINE US exerçant également la fonction d'éducateur et de Dirigeant Responsable.

Au regard de l'article 30.1 du Règlement sportif du DYF :
« En cas de contestation, avant la rencontre, de la **qualification et/ou de la participation des joueurs**, des réserves nominales doivent être formulées par écrit sur la feuille de match avant la rencontre. »

La Commission retient qu'un même licencié ne peut pas exercer simultanément les 2 fonctions, toutefois cette situation n'est pas de nature à remettre en cause le résultat du match.

En conséquence, la Commission dit :
Réserves irrecevables

Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 20€ à CARRIERES S/SEINE US
Motif : absence Dirigeant-Responsable (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U17

D1 du 15/02/2026
53434043 MONTIGNY LE Bx AS 1 / VOISINS FC 1
Réserves de MONTIGNY LE Bx AS 1 portant sur le nombre de mutés hors période de VOISINS FC 1

Après vérification,
Le joueur ABDALLAH Ayoub, licence 2547812010 enregistrée le 06/09/2025, est muté hors période
Le joueur OUKHERFELA Wassim, licence 254820244 enregistrée le 17/01/2026, est muté hors période

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :
« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre **dont un maximum ayant changé de club hors-période normale** au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

Constatant que ces 2 joueurs ont participé à la rencontre suivante :
U17 D1 53434027 du 25/01/2026 LIMAY ALJ 1 / VOISINS FC 1

S'agissant de l'acquisition d'un droit indu par infraction répétée aux Règlements,

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :

Match 53434043 du 15/02/2026 MONTIGNY LE Bx AS 1 / VOISINS FC 1
Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à VOISINS FC 1, MONTIGNY LE Bx AS 1 conserve 3 points, 3 buts acquis sur le terrain.
Match 53434027 DU 25/01/2026 LIMAY ALJ 1 / VOISINS FC 1
Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à VOISINS FC 1 pour en attribuer le gain à LIMAY ALJ (3 points, 0 but)

Débit : 43,50€ à VOISINS FC
Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 50€ (25€ x 2) à VOISINS FC
Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Didier MOLLER n'a pas participé au débat ni à la délibération.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D5A du 08/02/2026

54728399 CHAMBOURCY ASM 2 / BONNIERES FRENEUSE FC 2
Réclamation de BONNIERES FRENEUSE FC 2 confirmant l'inscription de l'observation sur FMI dans la partie « réserves Techniques » portant sur l'exercice de la fonction arbitre-assistant par le club de CHAMBOURCY ASM.

Après lecture des rapports demandés à M.SOULAT Alain arbitre central bénévole de CHAMBOURCY ASM ainsi qu'à M. GUIMARD Cédric éducateur / Dirigeant Responsable de CHAMBOURCY ASM.

La Commission retient que :

Le joueur n°14 SOUILLE Lucas a assuré la fonction d'arbitre-assistant en 1^{ère} période pour CHAMBOURCY ASM 2, puis est rentré en jeu au début de la seconde période.
L'équipe de BONNIERES FRENEUSE FC 2 a changé, avec l'accord de l'Arbitre central, d'arbitre assistant à la pause.
Retenant que l'article 17 du Règlement Sportif ne permet pas de telles pratiques en catégorie seniors.

Retenant qu'aucune réserve n'a été déposée par les clubs au moment des changements d'Arbitre assistant.
Constatant que l'Arbitre central bénévole reconnaît ne pas avoir noté les 6 changements.

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation irrecevable.

Débit : 43.50€ à BONNIERES FRENEUSE FC

Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à BONNIERES FRENEUSE FC

Motif : infraction à l'article 17 / arbitrage (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à CHAMBOURCY ASM

Motif : infraction à l'article 17 / arbitrage (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 50€ à CHAMBOURCY ASM

Motif : FMI non renseignée / changements (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U18

D1 du 08/02/2026

53433838 POISSY FC 21 / LIMAY ALJ 21

Demande d'évocation de POISSY FC 21 portant sur la participation du joueur SAKHO Ousman, licence 2547754056 de LIMAY ALJ 21, susceptible d'être suspendu.
Sans réponse de LIMAY ALJ.

Retenant que le joueur **SAKHO Ousman, licence 2547754056 de LIMAY ALJ 21**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 26/01/2026

par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 19/01 :2026 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

Retenant que l'équipe U18 LIMAY ALJ 21 n'a pas disputé de match entre le 26/01/2026 (début de la suspension) et le 08/02/2026 (date de la rencontre).

Constatant que le joueur **SAKHO Ousman, licence 2547754056 de LIMAY ALJ 21** a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux.

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.

En conséquence :

Match 53433838 du 08/02/2026 POISSY FC 21 / LIMAY ALJ 21
Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à LIMAY ALJ 21, pour en attribuer le gain au POISSY FC 21 (3 points, 1 but)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux :
Le joueur SAKHO Ousman, licence 2547754056 de LIMAY ALJ 21 est suspendu 1 match ferme à partir du 23/02/2026

Débit : 43.50€ à LIMAY ALJ

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 80€ à LIMAY ALJ

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U16

D2A du 07/02/2026

55376165 BOUAFLE-FLINS ENT.22 / CELLOIS CS 21

Demande d'évocation du CELLOIS CS 21 pour participation de façon répétitive de 2 joueurs mutés hors période de l'Ent. BOUAFLE-FLINS 22.

Sans réponse de BOUAFLE-FLINS Ent.

Après vérification,

Le joueur FEREY Wassim , licence 2548412977 enregistrée le 03/09/2025, est muté hors période
Le joueur KABA Mustapha, licence 9602954392 enregistrée le 09/09/2025, est muté hors période

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre **dont un maximum ayant changé de club hors-période normale** au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

Constatant que ces 2 joueurs ont participé aux rencontres suivantes :
*U14N1 53434695 du 15/11/2025 BOUAFLE/FLINS Ent 22 / ROSNY CS Foot 21

*CY 55221114 du 13/12/2025 VILLENNES ORGEVAL FC 21 / BOUAFLE/FLINS Ent 22

Ces matches étant homologués au titre de l'article 147 des Règlements Généraux, la Commission ne peut pas revenir sur le résultat.

*U14D2A 55376162 du 24/01/2026 CARRIERES S/SEINE US 21 / BOUAFLE/FLINS Ent 22

*U14D2A 55376165 du 07/02/2026 BOUAFLE/FLINS Ent 22 / CELLOIS CS 21

S'agissant au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, de l'acquisition d'un droit indu par infraction répétée aux règlements.

En conséquence, la Commission dit :

Evocation recevable et fondée

Match 55376162 du 24/01/2026 CARRIERES S/SEINE US 21 / BOUAFLE/FLINS Ent 22

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à BOUAFLE/FLINS Ent. 22, CARRIERES S/SEINE US 21 conserve 3 points, 4 buts acquis sur le terrain.

Match 55376165 du 07/02/2026 BOUAFLE/FLINS Ent 22 / CELLOIS CS 21

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à BOUAFLE/FLINS Ent. 22, pour en attribuer le gain au CELLOIS CS 21 (3 points, 1 but)

Débit : 43.50€ à BOUAFLES/FLINS Ent.

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 100€ (25€ x 4) à BOUAFLE/FLIN Ent.

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

D3B du 08/02/2026

53434240 CONFLANS FC 22 / ACHERES FC 21

Réclamation d'ACHERES FC 21 portant sur le nombre de joueurs mutés hors période de CONFLANS FC 22
Sans réponse de CONFLANS FC.

Après vérification,

Seul le joueur DZABANA Michee Andres, licence 9603940943 enregistrée le 27/08/2025, est muté hors-période.

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre **dont un maximum ayant changé de club hors-période normale** au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée

Débit : 43.50€ à ACHERES FC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 18 février 2026

Présents : Thomas DELASSUS (Président), Gael DELOIRIE PASTOR ABEL, Sébastien d'ORIANO, Gérard PERAUD, Stéphane PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur GALLAND Kevin**, en date du 05/02/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur WANDA Aymeric**, en date du 09/02/2026, informant de sa disponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur GHOLAM Mohamed**, en date du 09/02/2026, informant d'une rencontre non jouée. Pris note.

- Courrier de **Monsieur LENORMAND Hugo**, en date du 09/02/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur COELHO Sandro**, en date du 09/02/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur KAID Farid**, en date du 09/02/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur NGANYOU Justin**, en date du 10/02/2026, informant de son arrivée en retard lors d'une rencontre. Pris note.

- Courrier de **Monsieur MANSOURI Yassine**, en date du 10/02/2026, informant de sa disponibilité. Pris note.

- Courriers de **Messieurs FENNICHE Aymen**, en date du 09/02/2026, **SALMI Mohamed** et **SAILLY Quentin**, en date du 10/02/2026, informant de la modification de l'horaire et du lieu d'une rencontre sans que la désignation des arbitres concernés ait été modifiée. Pris note.

- Courrier de **Monsieur BIOUSI Karim**, en date du 10/02/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur AZHARI Rida**, en date du 10/02/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur BENZZINE Wael**, en date du 11/02/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur EL HAIMADI Sofiane**, en date du 11/02/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur ECKSTEIN Tristan**, en date du 11/02/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur BAGNA Litie**, en date du 12/02/2026, rappelant son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Madame CLUT Eloïse**, en date du 13/02/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur ETNA Lilian**, en date du 13/02/2026, transmettant un certificat médical pour son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DIOUF Aimé**, en date du 12/02/2026, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur GAGNANT Maxime**, en date du 16/02/2026, expliquant avoir été véhiculé par **Monsieur GOMES Melvin** pour lui permettre d'arbitrer une rencontre, ses parents n'étant pas disponibles. Pris note. Remerciements aux 2 arbitres.

- Courrier du club de **MONTESSON**, en date du 15/02/2026, informant qu'un arbitre officiel a eu un malaise avant le coup d'envoi d'une rencontre. Pris note. Remerciements.

- Courrier de **Monsieur NAIT ABDELKADER Rayan**, en date du 16/02/2026, informant du malaise qu'il a eu avant le coup d'envoi d'une rencontre. Pris note. La CDA lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Monsieur ABALI Ayoub**, en date du 16/02/2026, informant de sa disponibilité. Pris note.

AUDITIONS

- Audition de l'officiel concernant son comportement supposé lors de la rencontre SEN D4B du 25/01/2026 opposant MONTESSON à BOUGAINVILLEES,

Attendu que l'officiel reconnaît avoir été pris en photo avec l'équipe victorieuse dans le vestiaire de cette équipe,
Attendu que cette photo a été publiée par le club sur des réseaux sociaux,
Attendu que cette photo a suscité des interrogations légitimes de plusieurs autres clubs quant à la présence d'un arbitre officiel au milieu d'une équipe fêtant sa victoire,
Attendu que l'officiel ajoute qu'il était entré dans le vestiaire de cette équipe pour faire signer la FMI et que cette équipe lui a expliqué que cette photo était prise pour rendre hommage à un dirigeant du club récemment disparu,
La Commission rappelle à l'officiel qu'il doit refuser d'être pris en photo avec une équipe afin de ne pas entraîner des interprétations erronées,

et qu'il doit faire signer la FMI dans son vestiaire et pas dans le vestiaire des équipes.

La Commission rappelle l'officiel aux devoirs de sa charge.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel concernant son comportement supposé lors de la rencontre U17 D1 du 01/02/2026 opposant MONTIGNY à RAMBOUILLET,
Attendu que l'officiel a saisi les faits du match sur la FMI (score, sanctions, changements), a fait signer les 2 éducateurs et a quitté le stade sans avoir clôturé la FMI,
Attendu qu'il a envoyé le soir même au DYF un mail expliquant que son mot de passe n'a pas été accepté sur la FMI empêchant ainsi la clôture,
Attendu qu'il a joint au mail 3 photos attestant de la signature par les éducateurs et lui-même,
Attendu qu'il n'a envoyé les informations que le DYF réclamait (score, sanctions, changements) que 7 jours après la rencontre, après 2 rappels du DYF,
Attendu qu'il explique qu'il note les faits du match au crayon sur son carton d'arbitrage, qu'il les efface tout de suite après la rencontre et qu'il ne conserve donc aucune trace des faits du match,
Attendu qu'il ajoute ne pas avoir fait de feuille de match papier après la rencontre parce qu'il n'avait pas de copie papier avec lui et que l'équipe visiteuse était déjà partie,

La Commission rappelle à l'officiel qu'il doit avoir en permanence avec lui quelques copies papier de feuille de match qu'il doit utiliser quand il ne peut pas remplir complètement une FMI, y compris jusqu'à la clôture,
Elle lui rappelle aussi qu'il doit conserver son carton d'arbitrage, ou une photo de celui-ci, pendant 6 semaines après la rencontre, au cas où une Commission lui demanderait de le produire.

La Commission rappelle l'officiel aux devoirs de sa charge.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel concernant ses nombreuses déconvocations tardives.

Attendu que la Commission constate que l'officiel a déclaré cette saison 7 indisponibilités avec un préavis inférieur à 15 jours,
Attendu que l'officiel reconnaît qu'il a l'habitude de déclarer une indisponibilité le jeudi quand il constate qu'il n'a pas de désignation pour le dimanche,

La Commission sanctionne l'officiel d'un malus de 80 points ferme, et d'une amende de 35 € ferme et 105 € avec sursis.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

REPRISE DE DOSSIER

Lors de la réunion de la Commission Départementale de l'Arbitrage du 04/02/2026, la Commission avait examiné le cas de l'officiel concernant son comportement supposé lors de la rencontre VET D2 MAUREPAS – MONTIGNY du 07/12/2025. La Commission avait alors pris la décision suivante :

« *Considérant les multiples manquements à la fonction d'arbitre officiel constatés sur cette rencontre, les manquements analogues constatés par la Commission les saisons précédentes, ainsi que l'incitation à la rédaction d'un rapport d'observation erroné, La Commission propose au Comité Directeur de procéder à la radiation de l'officiel de l'arbitrage yvelinois.* ».

Attendu que le Comité de Direction du District des Yvelines de Football a ensuite informé la Commission du fait qu'il n'est pas compétent pour procéder à la radiation d'un arbitre, la Commission annule la proposition qu'elle avait transmise au Comité Directeur lors de sa réunion du 04/02/2026, et la remplace par la décision suivante :

Considérant les multiples manquements à la fonction d'arbitre officiel constatés sur cette rencontre, les manquements analogues constatés par la Commission les saisons précédentes, ainsi que l'incitation à la rédaction d'un rapport d'observation erroné,

Considérant que la radiation du corps arbitral peut être prononcée dans les cas où les circonstances de l'espèce caractérisent des manquements administratifs d'une particulière importance et/ou leur répétition,

La Commission décide de procéder à la radiation de l'officiel du corps arbitral au 18/02/2026.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Éric INACIO, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, M. Marcel LACABANNE, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Tony GABIER, Thierry COLOMBO, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U9

La Commission vous rappelle que désormais tous les plateaux U6 à U9 seront publiés sur la plateforme FAL, accessible directement sur Footclubs ou sur notre site internet à la rubrique épreuves.

Ce changement n'est pas anodin et va vous demander une appropriation du suivi.

En effet, désormais, plus aucune feuille de plateau ne sera à envoyer par mail, mais à charger directement sur la plateforme, il va donc falloir que chaque responsable ait un compte footclubs, lui permettant d'accéder à FAL.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de numérisation encore plus accrue du suivi des plateaux, avant d'autres évolutions à venir que la F.F.F. a décidé de mettre en place.

PLATEAUX U7

Absence non excusée à plateau : 15€ par équipe
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 21/02/26

MONTFORT FC : 2 équipes : 30€
ECQUEVILLY EFC : 3 équipes : 45€

La Commission vous sanctionne car toutes les dates de plateau sont facultatives, et l'évocation du motif des vacances ne peut être retenu pour excuser l'absence. Vous aviez tout loisir de ne pas vous inscrire sur cette date si vous saviez que vous n'auriez pas de quoi faire 3 ou 4 équipes.

CHESNAY 78 FC

La Commission prend note de votre courrier et décide d'annuler l'amende de 8 € du plateau du 07/02 à ST CYR AFC, pour feuille de plateau incomplète et rappelle au club de ST CYR AFC qu'une feuille de plateau doit être obligatoirement mise à disposition des clubs visiteurs.

PLATEAUX U9

PORCHEVILLE /FONTENAY ST PERE :

La commission n'ayant eu aucun retour détaillé des clubs de PORCHEVILLE FC & FONTENAY ST PÈRE AS (plateau du 31/01) sanctionne d'une amende de 20 € chacun pour non production de rapport.

Concernant le Club recevant (PORCHEVILLE FC), nous vous rappelons d'être vigilant dans l'organisation du plateau à l'avenir car si des faits similaires devaient se reproduire nous serons amenés en prendre en considération cette historique dans notre décision.

Amende administrative : 20€ à PORCHEVILLE FC & FONTENAY ST PÈRE AS (Annexe 2 RS DYF)

MEZIERES du 14/02/26

Pris note des courriers des clubs de TESSANCOURT FC & MAISONS LAFFITTE FC sur le déroulement du plateau. Réponse de MEZIERES AJSL.

La Commission constate que la feuille de plateau n'a pas été réalisée au moment du plateau, mais après coup, au cours de la semaine dernière. Elle rappelle que ce n'est pas la procédure à respecter, par conséquent, elle sanctionne le club de MEZIERES AJSL d'une amende de 20€ pour non réalisation de la feuille de plateau le jour J.

PLATEAUX U8/U9 ESPOIRS

SARTROUVILLE Plateau du 14/02/26

Pris note des observations sur la feuille de plateau de SARTROUVILLE..

La Commission demande des explications aux clubs de BONNIERES FRENEUSE et du MESNIL ST DENIS pour le lundi 2 Mars à 12h00 au plus tard.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUMS ESPOIRS U10/U11

Pour consulter les classements de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)

Infraction encadrement
Rencontres du 31/01/26

U10

ELANCOURT OSC 21 : 2^{ème} infraction

HOUILLES AC 21 : 2^{ème} infraction

CHANTELOUP US 21 : 2^{ème} infraction

CRITERIUMS U10/U11

MANTES USC / VILLIERS LE MAHIEU du 11/02/26

La Commission n'ayant eu aucun retour sur la demande de rapport de MANTES USC, le club est sanctionné de 20€ pour non production. La commission trouve regrettable que le Club de MANTES USC n'ait pas laissé l'opportunité au jeune arbitre d'arbitrer le match pour parfaire sa formation.

Amende administrative : 20€ à MANTES USC (Annexe 2 RS DYF)

CHALLENGES PLATEAUX U10/U11

Les plateaux des Challenge Régional U11 & Départemental U10 du 14/03 sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).
Ceux du Challenge DYF seront publiés très prochainement.

ANOMALIES DE LA JOURNEE DU 07/02

CDU10 : P09 à EPONE USBS

Pénalité -2 pts à toutes les équipes du plateau (EPONE 21, ECQUEVILLY 21, BAILLY 21 & NEAUPHLE 21).

Motif : Non réalisation épreuve technique

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUMS ESPOIRS U12/U13

Pour consulter les classements de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)

VIROFLAY USM

La Commission après étude des classements de la seconde phase, compte tenu que les rencontres programmées en semaine les 11/02 & 18/02 pour l'équipe de VIROFLAY USM 1, respectivement contre MONTFORT FC 1 & POISSY FC 1, ne se sont pas jouées, le club de VIROFLAY nous ayant averti de ne pas pouvoir se déplacer en semaine, n'a pas d'autres choix que de déclarer l'équipe de VIROFLAY USM 1 forfait sur ces rencontres, celles-ci ayant un impact direct dans le classement.

Elle précise malgré tout, bien qu'elle comprenne la difficulté pour les clubs de jouer en semaine, mais que faute d'autres possibilités, elle n'avait pas le choix de positionner ces rencontres à ces dates. De plus, l'engagement en dispositif Espoirs, pour lequel un classement entre en vigueur, la Commission doit donc s'attacher à respecter l'équité sportive entre tous les clubs et respecter la réglementation en vigueur.

Par conséquent, VIROFLAY USM 1 est déclaré forfait les rencontres suivantes :

■ 55098057 : MONTFORT FC 1 / VIROFLAY USM 1

■ 55098053 : POISSY FC 1 / VIROFLAY USM 1

Néanmoins, compte tenu du contexte, elle exonère le club de VIROFLAY de l'amende financière correspondante.

Infraction encadrement

Rencontres du 21/02/26

U12

PLAISIROIS FO 22 : 1ère infraction

CARRIERES SUR SEINE US 21 : 1ère infraction

CRITERIUMS U12/U13

Par année U13 Poule B du 14/02/26

55096849 : CONFLANS RACING 1 / MAGNY 78 FC 1

Courrier du club de MAGNY concernant la non réalisation de l'épreuve technique.

La Commission prend note du retour du club de CONFLANS RACING qui mentionne que le Club de MAGNY est arrivé sur le terrain à 15h55 pour un début de match à 16h.

Merci à l'avenir de communiquer en amont entre vous pour éviter ce genre d'incident.

U12 du 14/02/26

55097924 : FEUCHEROLLES USA 21 / VILLEPREUX FC 21

Courier du club de FEUCHEROLLES sur le déroulement de la rencontre et pris note des observations sur FMI de VILLEPREUX FC.

La commission prend note du retour du Club de VILLEPREUX.

Suite aux courriers des 2 clubs, nous rappelons les éducateurs à leurs devoirs et leurs charges.

Concernant l'arbitrage, la Commission rappelle que l'arbitre à toute autorité avec l'aide de ses assistants pour prendre les décisions en restant le plus objectif possible afin d'éviter que l'enjeu prenne le dessus sur le jeu.

FESTIVAL U13

Les plateaux de la prochaine journée du Festival qui se dérouleront le 14/03 sont disponibles en [cliquant ici](#).

ANOMALIES DE LA JOURNEE DU 07/02

P30 à GUYANCOURT ES

Pénalité -2 pts à MANTOIS 78 FC 5

Motif : absence au moment de l'épreuve de jonglerie

P55 à JOUY EN JOSAS AS

Pénalité -2 pts à JOUY EN JOSAS AS 1 & VERNEUIL US 4

Motif : Non réalisation épreuve jonglerie

P64 à FONTENAY FLEURY FC

Pénalité -2 pts à toutes les équipes du plateau (FONTENAY 3, DAMMARTIN 1, MAISONS LAFFITTE 5 & VOISINS FC 3).

Motif : Non réalisation épreuve jonglerie

P71 à VALLEE 78 FC

Pénalité -2 pts à toutes les équipes du plateau (VALLEE 78 FC 3, HOUILLES AC 6 & HOUDAN 5)

Motif : Non réalisation épreuve jonglerie

FORFAIT NON AVISE CHALLENGES U10/U11

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/02/2026

CDU10

P15 : VIROFLAY USM 21

CRU11

P17 : VESINET SCI 1

FESTIVAL U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/02/2026

P19 : CROISSY US 4

P45 : COIGNIERES FC 1 (l'équipe étant forfait général en Critérium, la Commission n'affectera plus l'équipe sur la dernière date).

P55 : BUCHELOISE AS 2 & PORT MARLY CS 2

2ème forfait : 21.50€

(Annexe 2 RS DYF)

P63 : VERNEUIL US 5

P69 : VIROFLAY USM 4 (2ème)

P71 : FONTENAY FLEURY FC 2 (2ème)

3ème forfait + Forfait général : 26.50€ + 34€

(Annexe 2 RS DYF)

VILLIERS MAHIEU AS 2

ETANG ST NOM ES 2

BUCHELOISE AS 3

FORFAIT AVISE U12-U13 ESPOIRS

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 21/02/2026

U12

55097950 : YVELINES US 21

U13

55098086 : MONTFORT FC 1

FESTIVAL U13

2ème forfait : 21.50€

P38 : VALLEE 78 FC 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U6-U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 07/02/2026

POISSY – (HOUILLES – ST GERMAIN)

PORT MARLY (CROISSY – TESSANCOURT – MAURECOURT)

GARGENVILLE (AUTEUILLOIS – GUERVILLE ARNOUVILLE – VAUXOISE – VERNEUIL/SEINE)

U8-U9 ESPOIRS

Rappel avant amende

Plateaux du 14/02/26

Fiche récapitulative u8/9

CONFLANS FC (TRAPPES ES – VELIZY ASC)

Fiche récapitulative u8

NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC (MUREAUX OFC – VERSAILLES RC 78)

Fiche équipe

VELIZY ASC

MESNIL ST DENIS AS

TRAPPES ES

VERNEUIL SUR SEINE

TRIEL AC

PLAISIROIS FO
RÉGION HOUDANAISE FC
VERSAILLES 78 FC
LIMAY ALJ

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 14/02/2026

U12

55097925 CONFLANS FC 22 / MESNIL ST DENIS AS 21

Pénalité aux 2 équipes (-1pt) TOTAL : CONFLANS FC 22 (2) / MESNIL ST DENIS AS 21 (1)

U13

55098156 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / PORT MARLY CS 1

Pénalité aux 2 équipes (-1pt) TOTAL : CARRIERES GRESILLONS AS 1 (3) / PORT MARLY CS 1 (4)

URGENT: DEMANDE DES SCORES AU PLUS VITE
Rencontres du 21/02/2026

U12

55097813 MUREAUX OFC 21 / VILLENNES ORGEVAL FC 21

55097862 FONTENAY LE FLEURY FC 21 / MANTOIS 78 FC 22

55097952 CONFLANS FC 22 / GUYANCOURT ES 22

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 23 février 2026

Présents : Francis DUPRE, Jean-François DUPONT, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.
Les engagements et les modifications de souhait sont prolongés jusqu'au 1er mars 2026.

FOOT A 5

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.
Les engagements et les modifications de souhait sont prolongés jusqu'au 1er mars 2026.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2ème rappel avant amende 51,50€ et match perdu par pénalité aux 2 clubs
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18F A 8

POULE A du 07/02/2026

55103250 LOUVECIENNES A.S. 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

U15F A 8

POULE A du 07/02/2026

55103141 POISSY FC 3 / CARRIERES GRESILLONS 1

Amende 20€ et match perdu par pénalité au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U11F A 8

POULE A du 17/01/2026

55102721 POISSY FC 1 / PORTES IDF FCF 1

CRITERIUM 2NDE PHASE

Veuillez trouver ci-dessous les poules de la 2nde phase des critères.

1ère journée pour les U15F, U18F et Séniors F le 14 mars et pour les U11F et U13F le 21 mars.

SENIORS F A 8

Compte tenu de l'engagement d'une 13ème équipe, la Commission décide de faire une seconde poule. La poule A sera composée de 8 équipes avec uniquement des matchs aller et la poule B sera composée de 5 équipes avec des rencontres aller retour.

Poule A :

BEYNES F.C. 1
BREVAL LONGNES F.C. 1
GUYANCOURT E.S. 1
MAGNY 78 F.C. 1
MONTESSON U.S. 1
MESNIL ST DENIS ASL 1
ST ARNOULT U.S. 1
SARTROUVILLE ES 1

Poule B :

ANDRESY F.C. 1
BAILLY NOISY SFC 1
CHANTELOUP LES V. US 1

VOISINS F.C. 2
PORT MARLY CS 1

U18F A 8

Compte tenu d'un plus petit nombre de journées en 2nde phase, la Commission décide de faire une seconde poule. La poule A sera composée de 6 équipes avec des matchs aller retour et la poule B sera composée de 5 équipes avec des rencontres aller retour.

Poule A :

Carrieres S/Seine Us 1
Maisons-Laffitte F.C 1
Mantois 78 Fc 2
Mureaux O.F.C. 2
Portes Idf Feminin 1
Viroflay U.S.M. 1

Poule B :

Conflans F.C. 1
Croissy U.S. 1
Chesnay 78 F.C. Le 1
Limay Alj 1
Louveciennes A.S. 1

U15F A 8

Poule A :

CARRIERES SUR SEINE US 1
CLAYES SOUS BOIS USM 1
HARDRICOURT US 1
MANTOIS 78 FC 2
MUREAUX OFC 1
NEAUPHLE LE PONT 78 RC 1
VELIZY ASC 1
VERSAILLES JUSSIEU AS 1

Poule B :

BAILLY NOISY SFC 2
CARRIERES SUR SEINE US 2
CELLOIS CS 1
MESNIL SAINT DENIS ASL 1
MUREAUX OFC 2
POISSY FC 3
PORTES IDF FEMININ FC 1
ROSNY CS FOOT 1

Poule C :

CARRIERES GRESILLONS AS 1
CELLOIS CS 2
CHANTELOUL LES VIGNES US 1
FCHR LA VESGRE 1
LE CHESNAY 78 FC 1
MAISONS LAFITTE FC 1
VAL DE SEINE SCF 2
VINSKY FCM 1

U13F A 8

Poule A :

CARRIÈRES SUR SEINE US 1
LES MUREAUX OFC 1
MONTIGNY LE BTX AS 1
NEAUPHLE PONT 78 RC 1
TRAPPES ES 1
VAL DE SEINE SCF 1
VERSAILLES 78 FC 1
VOISINS FC 2

Poule B :

CONFLANS FC 1
GUYANCOURT ES 1
TRIEL AC 1
MANTOIS 78 FC 1
MONTESSON US 1
LE CHESNAY 78 FC 1
POISSY FC 1
VOISINS FC 1

Poule C :

HARDRICOURT US 1
GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1
MAISONS LAFFITTE FC 1
MONTIGNY LE BTX AS 2
RAMBOUILLET YVELINES FC 1
SARTROUVILLE ES 2
LES CLAYES S/BOIS USM 2

Poule D :

ELANCOURT OSC 1
LE CHESNAY 78 FC 2
LES CLAYES S/BOIS USM 1
LES MUREAUX OFC 2
MESNIL ST DENIS ASL 1
PORTES IDF FCF 1
SARTROUVILLE 1

Poule E :

BAILLY NOISY SFC 1
CHANTELOUP US 1
CARRIÈRES SUR SEINE US 2
FONTENAY LE FLEURY FC 1
GUYANCOURT ES 2
PLAISIROIS FO 1
ROSNY CS FOOT 1

U11F A 8

Poule A :

CARRIÈRES S/SEINE US 1
ELANCOURT O.S.C. 1
MUREAUX O.F.C. 1
MANTOIS 78 FC 1
PARIS SAINT-GERMAIN 1
POISSY FC 1
VERSAILLES 78 FC 1
VOISINS F.C. 1

Poule B :

CS ROSNY FOOTBALL 1
ELANCOURT O.S.C. 2
PORTES IDF FEMININ 1
VESINET SCI 1
MARLY ETANG 1
MONTIGNY LE BX AS 1
RAMBOUILLET YVELINES FC 1
VAL DE SEINE SCF 1
TRAPPES ES 1

FESTIVAL FOOT U13F

Les plateaux des 1/2 finales du 14 mars 2026 sont en ligne dans le module FAL.
Les plateaux Jour de Coupe pour les équipes éliminées sont également en ligne dans le module FAL.
Les plateaux ont lieu à 11h00 ou 12h30 si demande de dérogation au plus tard lundi 9 mars à 12h00.

CHALLENGE U11F

Les plateaux des 1/2 finales du 14 mars 2026 sont en ligne dans le module FAL.
Les plateaux Jour de Coupe pour les équipes éliminées sont également en ligne dans le module FAL.
Les plateaux ont lieu à 11h00 ou 12h30 si demande de dérogation au plus tard lundi 9 mars à 12h00.

COUPE DES YVELINES FUTSAL

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

U13F

Samedi 21 Février 2026

PLATEAU DE SARTROUVILLE

Qualifiée :

SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE

Forfait avisé :

MESNIL ST DENIS A.S.L.

Forfait non avisé :

FONTENAY LE FLEURY FC

Dimanche 22 Février 2026

PLATEAU DE LIMAY

Qualifiée :

VOISINS FC

Forfait non avisé :

PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.

U15F

Samedi 7 mars 2026

PLATEAU DE ROSNY S/SEINE

Gymnase RENAUX, rue du Docteur Bravy, 78710 ROSNY SUR SEINE

RESPONSABLE : Jean-François DUPONT

Tél: 06 95 10 08 58

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 14H00

Accueil 8H00

POULE A

PORTES FC FEMININ IDF
VOISINS FC
MAGNY 78 F.C.
LES MUREAUX O.F.C.

POULE B

CARRIÈRES SUR SEINE U.S.
ROSNY CS FOOT
ELANCOURT O.S.C.
SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE

Samedi 18 ou Dimanche 19 avril 2026

Lieu et horaire à confirmer

POULE A

LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES
FONTENAY LE FLEURY FC
PLAISIROIS FO
CARRIÈRES GRESILLONS AS

POULE B

NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 RC
POISSY FC
MONTESSON US
SARTROUVILLE ES

COURRIER

552332 MAISONS LAFFITTE FC

Courrier du club demandant l'actualisation du classement du critérium U15F à 8

La commission met à jour le classement tout en vous rappelant que ce classement n'a aucune incidence sur le déroulé du critérium.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 23 février 2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protégés tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX

U12

Dimanche 22 Février 2026
PLATEAU DE LIMAY

Qualifiée : BOUAFLE FLINS ENTENTE

U14

Samedi 21 Février 2026
PLATEAU DE JOUARS

Qualifiée : LES MUREAUX OFC 1 / ST GERMAIN FC 1

Forfait avisé : YVELINES US

Forfait en cours de plateau : VECTEUR SPORT

U16

Dimanche 22 Février 2026
PLATEAU DE VERNOUILLET

Qualifiée : CARRIERES GRESILLONS AS / BOUGIVAL FOOT

Forfait avisé : VECTEUR SPORT

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U16

Samedi 28 Février 2026
PLATEAU D'ELANCOURT
Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean-Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE

ELANCOURT OSC 1
ELANCOURT OSC 2
MAGNY 78 FC 1
MAGNY 78 FC 2
TRAPPES FUTSAL
FONTENAY FC

PLATEAU 1/2 FINALE

U12

Dimanche 26 Avril 2026

U13

Samedi 25 Avril 2026

U14

Dimanche 22 Mars 2026

U16

Samedi 25 Avril 2026

FLASH ACTU SCOLAIRE !

PUISSANCE FOOT & L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Saison 2025/2026

La Fédération Française de Football, en partenariat avec la « Fondation du Football », a reconduit pour la 7ème année consécutive le dispositif « Puissance Foot ».

Véritable outil d'animation du projet éducatif du club, cet outil vise à permettre aux clubs volontaires de proposer un accompagnement scolaire au sein de leur structure, en étant accompagnés méthodologiquement et matériellement par la FFF.

C'est quoi le dispositif « Puissance Foot » ? [\(cliquez-ici\)](#)

Ce programme vise à aider les clubs dans la mise en place d'actions d'accompagnement scolaire auprès de leurs jeunes licencié(e)s. Il s'appuie sur la mise à disposition d'outils méthodologiques adaptés et de ressources pédagogiques innovantes (*plateforme numérique de soutien scolaire, cahiers d'activités permettant aux enfants de réviser leur programme scolaire grâce à des exercices déclinés autour du football, ...*).

Quels outils pour mettre en place le dispositif « Puissance Foot » ?

Des livrets d'activités sont mis à disposition des clubs ; pour les élèves scolarisés du cours élémentaire, U8-U9 (programme de CE1-CE2) au lycée U16-U19 (programme de 2nde à Terminale), en passant par le cours moyen U10-U11 (programme de CM1-CM2) et le collège U12-U15 (programme de 6ème à la 3ème). Ces outils pédagogiques utilisent le football comme levier éducatif. Ils permettent aux jeunes licenciés de réviser les différentes matières du programme scolaire (français, mathématiques, anglais, histoire, géographie...) à partir de notions liées au football.

Vous souhaitez vous inscrire à ce dispositif ?

Suivez la procédure via footclubs en cliquant sur le lien suivant : [Inscription puissance Foot](#)

Vous souhaitez en savoir plus : [Consulter le document d'information détaillé en cliquant-ici](#)
& [la vidéo d'illustration en cliquant-ici](#)



Et pour tout renseignement complémentaire : Département Technique : 01 80 92 80 28/30 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

FLASH ACTU SCOLAIRE (SUITE & FIN) !

PUISSANCE FOOT & LA DICTÉE DANS MON CLUB

Campagne d'inscription Saison 2025/2026



La campagne d'inscription à l'opération 2025/2026

« Une Dictée pour tous les licenciés de votre Club » est ouverte !

Cette action a pour objectif de réunir tout ou partie des licenciés des clubs autour d'un projet éducatif commun, en participant à une dictée adaptée à l'ensemble des acteurs des clubs : joueur.se.s, petits et grands, éducateur.trice.s, dirigeant.e.s, arbitres, parents accompagnateurs, partenaires...

Quand ?

Cet évènement doit être organisé prioritairement :

Entre le 1er avril et le 10 mai 2026

(notamment durant les vacances de printemps)

[Cliquez-ici pour en connaître les modalités](#)

[d'organisation au sein du club & ici pour retrouver en vidéo la dictée de 2024](#)

Nous invitons les clubs intéressés à s'identifier.

Il vous suffit pour cela de **remplir le formulaire ci-dessous** pour nous donner toutes les informations sur votre projet d'organisation d'une Dictée pour les membres de votre club.

Cliquez sur le lien suivant :

[Questionnaire d'inscription à compléter avant fin février 2026](#)

Grâce à ces réponses, nous vous recontacterons pour vous donner tous les outils nécessaires à l'organisation de cet évènement fédérateur au sein de votre club, notamment le texte de la dictée et d'autres éléments permettant d'animer la dictée.

Pour tout renseignement complémentaire :

Contactez Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.